



# COMMUNE DE VRED

Tél. 03.27.90.51.33  
**2025-016**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025

<b>Date de la convocation :</b> 3 Avril 2025	L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Huit Avril à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de VRED s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Madame Marie-Françoise FALEMPE, Maire			
<b>Date d'affichage de la convocation :</b> 3 Avril 2025	Membres	Présents	Absents	Donne pouvoir à
<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 12 Quorum : 7 Présents : 9 Pouvoirs : 3 Votants : 12	Madame FALEMPE Marie-Françoise	X		
	Madame DUQUESNE Laurence	X		
	Monsieur SOQUET Éric	X		
	Monsieur KEERSTOCK Daniel	X		
	Madame TRIOLO Accursia	X		
	Monsieur MAITTE Yves		X	TRIOLO Accursia
	Monsieur HARDY Frédéric		X	SOQUET Eric
<b>Secrétaire de Séance :</b> Laurence DUQUESNE	Monsieur ZEIMEN Nicolas		X	KEERSTOCK Daniel
	Madame CARPEZA Elodie	X		
	Madame HALLANT Dany	X		
	Monsieur BONNET Guy	X		
	Monsieur FOUCAUT Alain	X		
<b>Objet de la délibération :</b> <b>Projet de Restructuration et d'extension de l'école maternelle « Henri Matisse »</b>	Sens du Vote : Adoption Votes Pour : 10      Votes Contre : 2      Abstention : 0			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2121-30 ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération n°2020-051 du Conseil Municipal en date du 29 Septembre 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal ;

Considérant qu'il y a lieu de réaliser une restructuration et une extension de l'école maternelle « Henri Matisse » en raison de la vétusté du bâtiment préfabriqué datant de 1976 qui ne répond plus aux exigences pédagogiques et réglementaires actuelles ;

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de restructuration et d'extension de l'école maternelle « Henri Matisse », dont la synthèse est annexée à la présente délibération,

Madame le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'engager la restructuration et l'extension de l'école maternelle « Henri Matisse » garantissant des conditions d'accueil optimales pour les enfants et les équipes éducatives.

Le programme de restructuration et d'extension de l'école maternelle « Henri Matisse » comprendra :

- Deux salles de classe spacieuses et lumineuses, équipées de tableaux interactifs et de mobiliers ergonomiques.
- Une salle de motricité, indispensable au développement psychomoteur des enfants.
- Un dortoir, garantissant un espace de repos confortable et adapté aux rythmes des enfants.
- Une cour de récréation déminéralisée et fortement végétalisée, avec un préau permettant des activités extérieures en toute saison.
- Des sanitaires adaptés assurant confort et hygiène pour les enfants.
- Un bureau de direction pour un suivi complet des enfants.

L'estimation totale du projet s'élève à 1 200 100 € Hors Taxes et se décompose comme suit :

<b>TRAVAUX</b>	
Travaux de démolition	70 000
Travaux neufs	660 000
Travaux intérieurs dans existant	8 000
Aménagement préau et espaces extérieurs	110 000
Bâtiment modulaire provisoire	39 000
Aléas	29 200
Sous-total	916 200
<b>HONORAIRES</b>	
Maître d'œuvre	100 800
OPC	22 000
Contrôleur technique	12 000
CSPS	8 000
Coordonnateur SSI	2 500
Étude de sols G2 AVP	4 500
Étude de sols G2 PRO	3 500
Diagnostic amiante avant démolition	1 000
AMO	49 200
Sous-total	203 500
<b>AUTRES FRAIS</b>	
Location bâtiment modulaire durée travaux	A définir
Raccordement bâtiment modulaire	32 800
Acquisition foncière	6 000
Assurance DO CNR TRC	0
Tests infiltrométrie	21 900
Divers (pub, repro, constat, signal, etc)	0
Constat huissier affichage permis	1 000
Référé préventif	700
Concessionnaires	
Sous-total	62 400
<b>TAXES</b>	
Taxe de raccordement à l'assainissement collectif	A estimer
Taxe d'archéologie préventive	
Taxe d'Urbanisme	18 000
Sous-total	18 000
<b>Total Hors Taxes</b>	<b>1 200 100</b>

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré :

- Adopte le programme de restructuration et d'extension de l'école maternelle « Henri Matisse », tel qu'il est défini ci-dessus,
- Sollicite toutes les subventions auxquelles la commune peut prétendre,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à passer les marchés publics nécessaires à la réalisation du projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,

Laurence DUQUESNE

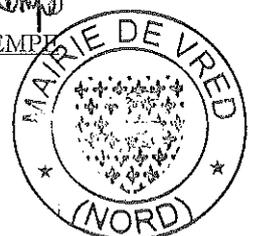
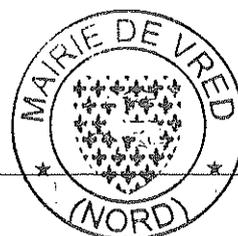
Le Maire,

Marie-Françoise FALEMPE

Certifie exécutoire par le Maire compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 14 AVR. 2025 et de la publication  
le 14 AVR. 2025

Le Maire,

Marie-Françoise FALEMPE



# **Restructuration et extension de l'école maternelle « Henri Matisse »**

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 059-215906298-20250408-2025\_016-DE



La commune de Vred s'engage dans un projet structurant visant à offrir au d'apprentissage moderne et adapté à leurs besoins. L'actuelle école maternelle, installée dans des bâtiments préfabriqués datant de 1976, ne répond plus aux exigences pédagogiques et réglementaires actuelles. Face à cette situation, la municipalité a décidé d'engager la construction d'un nouveau bâtiment, garantissant des conditions d'accueil optimales pour les enfants et les équipes éducatives.

## **Objectifs du Projet**

L'ambition de ce projet est de concevoir un établissement dédié à l'éveil et au bien-être des jeunes enfants, en s'appuyant sur plusieurs axes fondamentaux :

- Un cadre éducatif stimulant : des espaces pédagogiques innovants favorisant l'apprentissage et le développement des enfants, incluant des salles de classe adaptées, une salle de motricité et des espaces modulables.
- Une école durable et respectueuse de l'environnement : un bâtiment conçu selon les principes de Haute Qualité Environnementale (HQE), intégrant des solutions énergétiques performantes et des matériaux biosourcés.
- Une accessibilité et une sécurité renforcées : un projet pensé pour accueillir tous les enfants, avec des accès adaptés et des dispositifs garantissant la sécurité de tous.
- Une intégration harmonieuse au cœur du village : une implantation réfléchie dans un environnement naturel privilégié, à proximité d'équipements publics.

## **Pourquoi reconstruire l'école maternelle Henri Matisse ?**

La reconstruction de l'école maternelle Henri Matisse à Vred répond à plusieurs enjeux essentiels. Tout d'abord, les infrastructures actuelles, datant de 1976 et constituées de bâtiments préfabriqués vieillissants, sont devenues obsolètes et ne répondent plus aux besoins pédagogiques et sécuritaires des enfants. En plus d'être une véritable passoire énergétique, ce bâtiment engendre des coûts élevés en chauffage et en entretien, tout en offrant un confort thermique insuffisant pour les élèves et les enseignants.

Ce projet de reconstruction vise ainsi à créer un établissement moderne, économe en énergie et respectueux des normes environnementales, avec l'intégration de matériaux durables et de solutions énergétiques performantes pour réduire l'empreinte carbone de la commune.

Par ailleurs, l'accessibilité actuelle de l'école est un problème majeur. Le passage étroit menant à l'établissement complique non seulement la circulation des piétons et des véhicules, mais pose aussi des difficultés en matière de sécurité, notamment lors des entrées et sorties des élèves. La nouvelle école permettra donc une meilleure organisation des flux, en facilitant l'accès pour les familles et en assurant un cadre plus fluide et sécurisé.

Un autre enjeu important est le manque de visibilité de l'école maternelle pour les nouveaux parents. Actuellement, son emplacement peu signalé rend son repérage difficile, ce qui peut être un frein pour les familles qui découvrent la commune. La reconstruction inclura ainsi une meilleure signalétique et un positionnement plus clair de l'entrée de l'école, afin d'assurer une identification rapide et intuitive du site.

Enfin, au-delà des aspects fonctionnels, ce projet représente un investissement pérenne pour la commune, garantissant un cadre éducatif de qualité aux générations futures et renforçant l'attractivité du territoire. Une école moderne, bien conçue et facile d'accès est un atout essentiel pour le développement local et le bien-être des habitants.

## **Principales Composantes du Projet**

Le programme prévoit la construction d'un établissement moderne et fonctionnel, comprenant :

**Deux salles de classe** spacieuses et lumineuses, équipées de tableaux interactifs et de mobiliers ergonomiques.

**Une salle de motricité**, indispensable au développement psychomoteur des enfants.

**Un dortoir**, garantissant un espace de repos confortable et adapté aux rythmes des enfants.

**Une cour de récréation déminéralisée et fortement végétalisée**, avec un préau permettant des activités extérieures en toute saison.

**Des sanitaires adaptés** assurant confort et hygiène pour les enfants.

## Aspect technique

L'aspect technique du projet de reconstruction de l'école maternelle Henri Matisse à Vred englobe l'ensemble des solutions et installations nécessaires pour garantir un environnement sécurisé, fonctionnel, économe en énergie et adapté aux besoins des élèves et du personnel, tout en respectant les normes en vigueur.

Afin de répondre aux exigences écologiques et de construction rapide, nous conseillons l'utilisation de **construction hors site** avec une **ossature bois**, permettant ainsi une réduction des délais de chantier, un meilleur contrôle des coûts et une minimisation des impacts environnementaux. Cette solution offrira une **meilleure performance énergétique** tout en garantissant la flexibilité nécessaire pour l'évolution future du bâtiment.

En termes d'**énergies**, le projet vise à optimiser les **économies d'énergie** et à privilégier l'utilisation d'**énergies renouvelables**. En particulier, un système de **free cooling** (rafraîchissement gratuit) sera intégré au bâtiment permettant de rafraîchir naturellement l'air intérieur en utilisant l'air extérieur frais, lorsque la température extérieure est plus basse que celle de l'intérieur. Cette technique permettra de réduire l'utilisation de la climatisation mécanique, diminuant ainsi la consommation d'énergie et contribuant à un environnement plus écologique et confortable. De plus, le projet bénéficiera de la **centrale biomasse** déjà existante, permettant de fournir une source de chauffage et d'eau chaude sanitaire de manière durable et **écoénergétique**.

L'intégration de cette solution vise à réduire l'empreinte carbone de l'établissement, tout en utilisant une ressource locale et renouvelable pour satisfaire les besoins énergétiques du bâtiment.

Le raccordement au réseau électrique de l'école maternelle sera prévu pour les courants forts, avec des prises de courant sécurisées installées dans les locaux fréquentés par les enfants, afin d'assurer leur sécurité. **L'éclairage sera conçu avec des LED basse luminance et haute performance énergétique**, et des **détecteurs de présence** seront installés dans les circulations et locaux de service pour limiter la consommation d'énergie.

En résumé, ce projet de reconstruction de l'école maternelle **Henri Matisse** a pour but de créer un cadre moderne, sécurisé et durable, tout en répondant aux besoins spécifiques des enfants et du personnel. Il respecte les **normes en vigueur** en matière de sécurité, d'accessibilité et d'économies d'énergie, tout en offrant une grande flexibilité pour les évolutions futures du bâtiment.

## Engagements de la Commune

Ce projet s'inscrit dans une vision à long terme visant à doter Vred d'un équipement scolaire exemplaire en matière d'innovation pédagogique, de développement durable et de qualité de vie. L'école maternelle Henri Matisse sera un lieu d'apprentissage et d'épanouissement où l'architecture et l'organisation des espaces joueront un rôle clé dans le bien-être des enfants.

## Conclusion

À travers cette initiative, la commune de Vred affirme son engagement en faveur d'une éducation de qualité, en adéquation avec les défis contemporains. La future école maternelle Henri Matisse constituera un pilier essentiel du parcours éducatif des enfants, leur offrant un cadre propice à l'apprentissage, à la créativité et à l'éveil, dans un environnement sécurisé et durable.

## POINTS FORTS DU PROGRAMME

INSERTION URBAINE ET ARCHITECTURALE

UN ÉTABLISSEMENT, CONVIVIAL ET PÉRENNE

SÉCURISATION DES PERSONNES ET DES BIENS, ACCESSIBILITÉ

QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Comme l'école primaire, cette nouvelle construction répondra aux réglementations thermiques, notamment par l'usage de matériaux biosourcés et d'énergies renouvelables. La réduction de la demande énergétique, ainsi que celle de la consommation d'eau potable, sont les objectifs prioritaires incontournables.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025  
Reçu en préfecture le 14/04/2025  
Publié le  
ID : 059-215906298-20250408-2025\_016-DE



## La cour de récréation

Elle aura une superficie minimum préconisée par "Cours de récréation" du ministère de l'Éducation nationale dont le préau décrit ci-dessous.

Elle sera aménagée de sorte qu'il n'y ait pas d'angle mort, elle sera mitoyenne de celle de l'école primaire mais physiquement séparée. Un portail de liaison pourra être installé.

## Le Préau

D'une surface de 180 m<sup>2</sup>, le nouveau préau sera protégé des vents dominants. L'actuel, jugé insuffisant, sera démonté. Le nouveau préau sera dimensionné de manière à pouvoir accueillir confortablement les deux écoles.

C'est un espace de jeux, abrité, un lieu de rassemblement des enfants. Il est facile d'accès depuis l'entrée de l'école

## Spécificités techniques

- Bâtiments modulaires

Des bâtiments provisoires seront installés avant la démolition pour accueillir les élèves et le personnel dans de bonnes conditions, tout en libérant l'espace nécessaire à la future construction.

Ils devront respecter les règles de sécurité des établissements scolaires, offrir un bon confort (chaleur, calme) et être accessibles à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite. Leur mise en place, leur branchement aux réseaux (eau, électricité, chauffage), ainsi que leur retrait en fin de chantier devront être prévus dès le départ dans l'organisation des travaux.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le



ID : 059-215906298-20250408-2025\_016-DE